



Démission d'un des co gérants

Par **philippeturbo**, le **22/12/2014 à 09:37**

Bonjour,
Mon mari est co gérant d'une sarl. Il a envoyé la lettre de démission pour la co gérance. Nous sommes en train de faire les démarches pour la cession de ses parts.
Nous devons renvoyer les statuts modifiés. Mais que fait-on les apports en numéraires et en matériel ?
Merci de votre réponse.

Par **moisse**, le **22/12/2014 à 09:47**

Bonjour,
[citation]Mais que fait-on les apports en numéraires et en matériel ?
[/citation]
Et, [citation]pour la cession de ses parts.[/citation]
La valeur de cession est censée incorporer ces éléments.
Quand vous vendez votre maison, le prix comporte les portes et fenêtres mêmes de rénovation.

Par **philippeturbo**, le **22/12/2014 à 10:06**

Donc nous les laissons apparaitre dans les nouveaux statuts ??

Par **moisse**, le **22/12/2014 à 10:25**

Si vous êtes démissionnaire et vendeur, en quoi les nouveaux statuts sont votre préoccupation ?

Par **philippeturbo**, le **22/12/2014** à **10:28**

Il faut envoyer la modification des statuts au greffe du tribunal avec le dossier de cession des parts